



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 AVRIL 2025

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le quatorze avril 2025, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :
Monsieur Renaud BILLET

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Pascal FERRET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2025, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Point sur les Différents Travaux

➤ **Aire de Pique-nique au Doron**

Les travaux de l'aire de pique-nique sont quasiment terminés. Il ne reste plus que les lignes à tracer.

➤ **Eaux de ruissellement Route des Combes**

En cas de forte pluie, vers le numéro 586, une flaque apparaissait. Une grille et un regard ont donc été installés.

➤ **Eaux de ruissellement Route du Beaufortain**

En cas de forte pluie, au niveau de l'arrêt de bus, une flaque apparaissait et traversait le trottoir ainsi que la route. Pour traiter le problème, une grille a été installée tout le long du trottoir.

➤ **Bassin de Prasier**

Depuis un petit moment, le bassin de Prasier ne coulait plus. Comme l'entreprise Les Travaux de Cornillon était sur la commune, elle en a profité pour creuser et déboucher la source du bassin.

➤ **Eau du Cimetière**

La canalisation qui alimentait le robinet de l'eau au cimetière était très vieille. Il était nécessaire de la changer. Cela a été fait en même temps que le déplacement du bassin au cimetière. Avant, il se trouvait à l'église.

2. Mise à jour du Règlement et Tarifs du Cimetière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le règlement et les tarifs du cimetière doivent être actualisés.

Une commission s'est réunie le lundi 14 avril 2025 afin de mettre à jour le règlement ainsi que les tarifs.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le nouveau règlement.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement applicable à compter du 1er juin 2025.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal les nouveaux tarifs du cimetière arrêtés en commission :

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE DE CÉSARCHES		
	30 ans	50 ans
Concession simple (1,20 m x 2,60 m)	250 €	450 €
Concession double (2,50 m x 2,60 m)	360 €	635 €
Concession cinéraire (55 cm x 55 cm)	570 €	950 €
Case de Columbarium	250 €	420 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs ci-dessus présentés ;
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er juin 2025.

3. Mandatement du Cdg73 afin de conclure une convention de participation sur le risque « Santé »

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1 janvier 2026, la commune devra proposer une protection sociale complémentaire à ses agents.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne pourra être inférieure à 15 euros par agent.

Le montant accordé par la collectivité pourra être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant de mandater le Cdg73 à cet effet.

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation au titre du risque « Santé » au Cdg73, afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SOUHAITE** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;

- **MANDATE** le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;

- **S'ENGAGE** à communiquer au Cdg73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause ;

- **PREND** acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73.

4. Parcelle n°1451

Mme Lisa MICHIARDI souhaite s'installer en tant qu'agricultrice. Pour cela, elle souhaite construire un bâtiment sur la parcelle n°A1451 qui appartient à la commune et qu'elle a proposé d'acheter.

La commune, n'en disposant que de peu, ne souhaite pas vendre le foncier qui lui appartient.

Par contre, elle est prête à échanger la parcelle n°A1451 avec des parcelles appartenant à Mme Lisa MICHARDI (ou à sa famille) pour la même surface.

Cette proposition a été faite à Mme Lisa MICHARDI et la commune est en attente de sa réponse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'échange de parcelles à surface équivalente, pour le cas où Mme Lisa MICHARDI accepte la proposition en l'état.

5. Date du Pique-nique Citoyen et Affectation de l'argent du Broyage

L'inauguration de l'aire de pique-nique du Doron sera le **samedi 21 juin 2025 à 11h**. L'idée est de partager un barbecue avec l'ensemble des habitants. La Commune fournit la viande et les habitants apportent une entrée ou un dessert.

Il a été décidé que l'argent récolté lors du broyage de printemps serait utilisé pour financer une partie du pique-nique.

6. Questions Diverses

6.1 Partenariat avec l'assureur AXA

L'assureur AXA propose un partenariat avec la Commune sur trois points importants :

- Mutuelle : les habitants pourront s'ils le souhaitent demander un devis et faire un comparatif de leur mutuelle ;
- Permis internet : AXA propose un permis Internet pour les élèves de CM2 afin de leur apprendre les dangers d'internet ;
- PCS : AXA a un logiciel pour faciliter la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Ce partenariat est gratuit pour la Commune et le Conseil municipal l'accueille avec enthousiasme.

6.2 Chemins d'artistes : spectacle décentralisé

Suite à la réunion avec Arlysère, Marjorie CADORET confirme qu'un spectacle sera joué à la salle des fêtes de Césarches : ce sera le jeudi 12 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 mai 2025 à 20 heures.

**Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER**

**Le secrétaire de séance,
Pascal FERRET**

